



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 6 mars 2020

8^{ème} Commission

N° CP-2020-3-8-1

Service instructeur

DECS - direction adjointe éducation, jeunesse et sports

Service consulté

DECS- SAR

SIGNATURE DU CONTRAT SOCIAL MULTIPARTITE (CSM)

Résumé : Dans le cadre de l'accompagnement à l'autonomie en santé, le Centre Hospitalier de Rouffach est chargé de généraliser le Contrat Social Multipartite (CSM) sur les territoires des Conseils Locaux en Santé Mentale (CLSM) du Haut-Rhin.

Ce projet, qui s'adresse pour la première fois à un public adolescent (élèves des 2 classes ULIS du collège Berlioz), s'inscrit pleinement dans la stratégie développée par le Département du Haut-Rhin, dans le cadre de la Politique de Réussite Educative pour Tous (P.R.E.T) et de ses actions en faveur de la jeunesse, à destination de l'ensemble du territoire haut-rhinois.

Le présent rapport a pour objet de :

- présenter les principaux objectifs du CSM Ados Colmar coordonné par le Centre Hospitalier de Rouffach,
- approuver et autoriser la signature du CSM Ados Colmar, engageant symboliquement et moralement les différents partenaires dont le Département, dans un rôle de facilitateur pour le bon déroulement du projet.

1. PREAMBULE

Le Contrat Social Multipartite (CSM) est un outil, initié en 2010 par la ville de Mulhouse et le Centre Hospitalier de Rouffach, dont la finalité est d'expérimenter une nouvelle approche collective de l'inclusion sociale.

Sa méthodologie, basée sur la construction d'indicateurs de « bien-être » et de « mal-être » et sur un engagement symbolique et moral entre différents partenaires, aux côtés des bénéficiaires eux-mêmes, a été validée en partenariat avec le Conseil de l'Europe, dès 2013.

Les engagements, de même que les complémentarités et les responsabilités de chacun des partenaires sont formalisés au sein du contrat, qui prévoit également : le suivi et l'évaluation du dispositif.

Les CMS, adaptés aux usagers des services de psychiatrie, sont l'occasion pour eux de se positionner en tant que citoyens à part entière, en participant au projet comme « partenaires- auteurs » de leur réinsertion avec un lien entre leurs parcours de santé et leurs projets de vie.

Les objectifs de cette approche sont multiples :

- 1- Traiter le problème de l'exclusion sous l'angle du partenariat (passage de l'assistance au contrat d'engagement à responsabilité réciproque, et du « bénéficiaire » au « partenaire-auteur ») afin de mieux préserver la dignité des personnes concernées,
- 2- Créer des liens sociaux dans une démarche de solidarité, partagée et réciproque, pour lutter contre l'isolement,
- 3- Favoriser l'apprentissage et la découverte des instances citoyennes et de la vie en communauté,
- 4- Assurer une pérennité des parcours d'insertion, en permettant aux bénéficiaires de devenir des acteurs et des auteurs.

Le concept de « CSM » peut également être adapté à toute problématique et à tout public, dont les personnes souffrant de troubles ou de pathologies mentales.

Concrètement, le CSM engage de multiples partenaires dans la construction et la mise en œuvre d'un parcours visant à aller vers un « mieux-être ». Il est constitué notamment de groupes de travail et d'ateliers animés par des « spécialistes » des thématiques de l'exclusion, ainsi que par des personnes « ressources » non hospitalières (ex. accompagnement sanitaire et social, accès à l'emploi, à la formation, aux structures associatives et sportives, aux ressources financières, rapport à la consommation, création de lien social, insertion dans la cité, ...) afin d'apporter un regard externe sur les capacités sociales des personnes entrées dans le dispositif.

Les axes de travail prioritaires sont les suivants :

- Associer les usagers à la définition de leurs besoins, recueillir leur parole et les accompagner dans leurs parcours pour qu'ils se sentent mieux dans la cité,
- Mettre en place une démarche d'accompagnement (formation des partenaires-auteurs) à travers des temps d'échanges, d'expression et des ateliers de progrès vers le bien-être,
- Travailler avec les municipalités, les quartiers et les habitants pour dé-stigmatiser la souffrance ou la pathologie mentale et lutter contre l'isolement.

Aussi, tous types de lieux de rencontres hors des structures de soins sont largement privilégiés.

Le rôle du CMS est d'être un outil facilitateur de l'insertion des « partenaires- auteurs » dans la société. L'acte de signature de la part des différentes parties prenantes vient sceller leurs engagements réciproques.

2. PRESENTATION DU CONTRAT SOCIAL MULTIPARTITE (CSM) ADOS COLMAR

Dans le cadre de l'accompagnement à l'autonomie en santé, le Centre Hospitalier de Rouffach a remporté un appel à projets national pour généraliser le Contrat Social Multipartite (CSM) sur les territoires des Conseils Locaux en Santé Mentale (CLSM) du Haut-Rhin. Cette action est financée par l'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS) pour une durée de 5 ans (2017-2021).

Le présent contrat, ci-joint, constitue un partenariat entre les bénéficiaires « partenaires-auteurs » (soit l'ensemble des élèves des 2 classes ULIS du collège Berlioz de Colmar), les initiateurs et suiveurs (le Centre Hospitalier de Rouffach et les animateurs du projet), les partenaires ressources (l'Inspection Académique et le Collège Berlioz, le Département du Haut-Rhin, le Conseil Local de Santé Mentale de Colmar) et les autres acteurs qui seront sollicités au fil de l'eau dans les domaines de la formation, l'insertion, ou encore l'art et les loisirs.

Jusqu'à présent destiné aux patients des hôpitaux (adultes), c'est la première fois que ce type de contrat s'oriente vers un jeune public, en associant les deux classes d'Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) du collège Berlioz. Concrètement, ces élèves seront partie prenante de la conception du contrat social multipartite, de sa mise en œuvre, de son suivi, et enfin de sa co-évaluation, au même titre que les autres partenaires. Le choix et les priorités des sujets seront le fruit des premières rencontres avec les partenaires-auteurs, eux-mêmes.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie de Réussite Educative pour Tous (P.R.E.T) et des actions en faveur de la jeunesse, que le Conseil départemental du Haut-Rhin déploie au quotidien sur l'ensemble de son territoire.

Les moyens humains déployés par le Centre Hospitalier de Rouffach sont les suivants : la directrice-adjointe en charge de l'action territoriale et la coordinatrice des Contrats sociaux multipartites, animatrice du projet en binôme avec un comédien prestataire (metteur en scène).

Dans le respect du cadre posé par le Conseil de l'Europe, et pour répondre aux particularités et aux volontés locales, le CSM Ados Colmar se déroulera de la manière suivante :

Période de préparation du CSM : d'octobre 2019 à la signature du contrat (13/03/20)

- Phase I : dynamique de groupe définition du bien-être/mal-être par les partenaires-auteurs, identification des difficultés,
- Phase II : construction du CSM par les partenaires-auteurs (partage des responsabilités, définition des ateliers de progrès, du calendrier, préparation du contrat ...),
- Signature du CSM entre les différents partenaires.

Période de réalisation du CSM : de la signature du contrat à sa date de fin

- Phase III : mise en œuvre des engagements et des ateliers de progrès vers le bien-être. Durant cette phase, une co-évaluation participative aura lieu à mi-parcours et une seconde aura lieu au terme du contrat.

Fin du CSM : 30 juin 2020

- Phase IV : prise en main du CSM par le groupe de façon autonome s'il le souhaite, avec un soutien de la collectivité possible.

Les signataires du contrat, chacun selon ses propres compétences, s'engagent à agir, soutenir ou faciliter le déroulement du projet en fonction des besoins, concrétisés par la mise en place d'ateliers de progrès ou encore des sorties, des rencontres, ...

3. ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Le Département s'engage à ouvrir ses portes aux élèves des classes ULIS du collège de Berlioz, et à les mettre en contact avec les bons interlocuteurs, en partageant la richesse de ses partenariats afin de leur offrir un large spectre d'actions :

- Culturelles et patrimoniales : participation à des répétitions, représentations ou encore narration : Comédie de Colmar, Opéra du Rhin, salle du Grillen, Médiathèque de Rouffach ; visites de lieux d'histoire et de patrimoine : Collège au Château...
- Sportives : rencontres sportives diverses, au sein des collèges, matches, ...

Aussi, c'est tout naturellement que l'Hôtel du Département, site institutionnel emblématique pour l'ensemble des partenaires, s'est proposé pour procéder à la signature du Contrat Social Multipartite prévue le 13 mars 2020.

4. FINANCEMENT

Dans le cadre expérimental ministériel de ce CSM, les financements reversés par l'ARS, entité décentralisée de l'Etat, permettent de couvrir les besoins des parcours pour les 16 élèves des classes ULIS. Aucune aide financière n'a été sollicitée auprès du Conseil Départemental du Haut-Rhin.

Le Département, pour sa part, participe déjà aux actions en faveur de l'inclusion de ce jeune public.

En effet, une allocation spécifique de 147,10 € par élève est allouée aux classes ULIS dans le cadre de la Dotation Globale de Fonctionnement des collèges (91,94 € par élève de l'enseignement général : données 2019).

5. DUREE

Le présent contrat est conclu pour une période allant de sa signature jusqu'au 30 juin 2020.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver et de m'autoriser à signer le Contrat Social Multipartite Ados Colmar, joint en annexe, établi par le Centre Hospitalier de Rouffach, engageant symboliquement et moralement le Département dans un rôle facilitateur pour le bon déroulement du projet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT